

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS GLISSE 2007

CATAMARAN – HABITABLE – SKIFF - WINDSURF

LA ROCHELLE - 7 au 13 juillet 2007

AVIS DE COURSE

Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) français doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical, accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs et le cas échéant une attestation de sur-classement.

Chaque concurrent devra, au moment de son inscription définitive, signer un formulaire contenant les termes suivants : "*J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve*" et **présenter sa fiche d'inscription (téléchargée) avec l'autorisation parentale et l'autorisation d'utilisation d'images.**

Les équipages des Open 5.70 devront en plus, au moment de l'inscription, présenter obligatoirement :

- **L'original de l'attestation valide d'assurance de leur bateau,**
- **Le bulletin d'inscription validé par leur ligue.**

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents présenteront à l'autorité organisatrice une copie valide de leur certificat de jauge.

1. ORGANISATION :

Le Championnat de France Espoirs Glisse (CFEG 2007) est la propriété exclusive de la Fédération Française de Voile.

Cette manifestation est organisée du 7 au 13 juillet 2007 sur le Bassin de La Rochelle, par l'autorité organisatrice, la Ligue Poitou-Charentes de Voile, avec la collaboration du Comité Départemental de Voile de la Charente Maritime, du C.N. Chatelaillon, de la Société des Régates Rochelaises, de l'ASPTT La Rochelle, de l'E.V. Fouras, de l'E.V. Rochelaise, du C.N. Angoulins, du C.V.A.L. Marans, de l'A.S. Cheminots Rochelais et du Pôle France La Rochelle.

2. REGLES :

2.1. L'épreuve est régie par :

Les *Règles* telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2005/2008 (RCV),

Les Règles de sélection du CFEG 2007.

2.2. Les Règles des Classes et des Séries concernées, telles que modifiées par le présent Avis de Course ou par les Instructions de Course.

2.3. Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux d'accompagnement ou des bateaux de l'organisation.

- 2.4. Publicité : L'épreuve est courue sous la catégorie C de publicité telle que restreinte par le Règlement Technique des Compétitions de la FFVoile : Port de publicité.
En application de l'article 20.3. (d) (i) du Code de Publicité (ISAF), chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques, dans les 25% avant, les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.
La pose ainsi que l'entretien de ces marques sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire les remplacer.

3. CLASSES, SERIES ET EQUIPAGES ADMIS A COURIR :

- 3.1. Les classes et les séries seront réparties sur 3 zones de course :

- Open 5.70 et 29^{er},
- HC 16, SL 16 et 15.5,
- Formula Windsurfing, Bic 293 OD, Race Board Hybride.

- 3.2. Admissibilité :

Tout coureur mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte, qui ne pourra pas être un coureur participant à l'épreuve (excepté pour l'Open 5.70, voir ci-dessous), aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du Championnat de France Espoirs Glisse.

Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze coureurs mineurs, dans le cadre d'une délégation de ligue.

Pour les Open 5.70, un membre majeur d'un équipage pourra accepter par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée du Championnat de France Espoirs Glisse pour un et un seul équipier mineur appartenant à son équipage uniquement.

- 3.3. Catégories d'âge :

- (i) Se reporter au document joint en annexe : « Tranches d'âge pour les Championnats de France Minimes et Espoirs de 2007 à 2009 » visible sur le site de la FFVoile www.ffvoile.net/ffv2006/pratique/championnats/documents/TranchesAge_Minimes_Espoirs_07.pdf.

Tous renseignements relatifs aux éventuels sur-classements sont visibles sur le site de la FFVoile – Commission Médicale : <http://www.ffvoile.net/ffv2006/services/medical.asp?smenu=5>

4. VOILES FOURNIES PAR L'AUTORITE ORGANISATRICE :

- 4.1. Pour les classes suivantes : Open 5.70, 29^{er}, HC 16, SL 16 et 15.5 les spinnakers seront fournis par l'autorité organisatrice à l'ensemble des concurrents. Pour les Bic 293 OD, les grandes voiles de surface de 7,8 m² seront fournies par l'autorité organisatrice à l'ensemble des concurrents.

- 4.2. Les concurrents ont l'obligation d'utiliser ces voiles et seulement celles-ci durant tout le Championnat de France Espoirs Glisse.

- 4.3. Les voiles seront remises au moment de l'inscription définitive.

- 4.4. En cas de dommage, les coureurs devront faire réparer celles-ci, aucun remplacement de matériel non identique ne sera autorisé sauf utilisation d'un même matériel remis à disposition par l'autorité organisatrice en contrepartie d'un chèque de caution de 300€ pour les voiles windsurf et 500€ pour les spinnakers.

- 4.5. A la fin du championnat, les voiles seront laissées aux coureurs participants de chaque ligue mais elles resteront la propriété de la FFVoile.

5. SELECTION : http://www.ffvoile.net/ffv2006/pratique/championnats_france.asp?smenu=8

- 5.1. Voile légère :

Les coureurs qualifiés par quota de ligue seront avisés par leur ligue respective, la liste de ces coureurs sera mise en ligne sur le site de la FFVoile le 15 juin 2007 au soir.

La liste des coureurs invités par la FFVoile sera mise en ligne sur le site de la FFVoile le 22 juin au soir.

- 5.2. Habitables :

Les équipages des Open 5.70 devront faire valider leur bulletin d'inscription par leur ligue d'origine.

6. INSCRIPTIONS :

- 6.1. L'inscription des concurrents se déroulera conformément au processus suivant :

- a) Pré inscription en ligne :

- (i) Conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile du 11 et 12 janvier 2007, la pré inscription et le paiement des frais de constitution du dossier aux Championnats de France seront effectués en ligne sur le site de la FFVoile www.ffvoile.net

L'accusé de réception du paiement en ligne tiendra lieu de justificatif de pré inscription auprès du comité d'organisation.

- (ii) Les formulaires d'inscription en ligne seront disponibles sur le site de la FFVoile à partir du 15 juin au soir.
- b) Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit ci-dessus, devront à partir du 15 juin au soir télécharger sur le site de la FFVoile le bulletin d'inscription et l'adresser par courrier à :

Ligue Poitou-Charentes de Voile
CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS GLISSE 2007

Pôle France Voile - Avenue de la Capitainerie – 17000 LA ROCHELLE

Accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des frais de constitution de dossier, établi à l'ordre de : "Association FRANCE GLISSE 2007 - 2009"

- 6.2. Montant des frais de constitution de dossier par équipage :

Classes :	Jusqu'au 29 juin 2007 (cachet de la poste faisant foi)	A partir du 30 juin 2007 (cachet de la poste faisant foi)
Hobie Cat 16 15.5 SL16	92 €	138 €
Formula Windsurfing Race Board Hybride Bic 293 OD	46 €	69 €
29 ^{er}	92 €	138 €
Open 5.70	230 €	345 €

7. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

- 7.1. La confirmation des inscriptions sera enregistrée sur place :
Le 7 juillet 2007 de 14 H 00 à 18 H 00 ainsi que le 8 juillet de 08 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 18 H 00.
- 7.2. Les Instructions de Course seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.
- 7.3. Remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice moins les frais de gestion de dossiers (5€ pour le windsurf, 10€ pour les équipages doubles, 15€ pour les open 570)

8. MISE A DISPOSITION DES BATEAUX :

- 8.1. Les voiliers devront être présents pour effectuer le marquage des matériels, le 7 juillet 2007 de 14 H 00 à 18 H 00, ou le 8 juillet 2007 de 08 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 18 H 00.
- 8.2. Pour les habitables Open 5.70, le comité d'organisation prendra en charge, par bateau inscrit définitivement, les frais correspondant à une mise à l'eau effectuée aux heures indiquées ci-dessus et une sortie de l'eau à la fin du championnat.
- 8.3. Il n'y aura pas d'opération de mesurage de matériels lors de l'inscription.

9. PROGRAMME :

- 9.1. Horaires :
- 7/07: : de 14 H 00 à 18 H 00 :
: Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives.
- 8/07 : : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 18 H 00 :
: Accueil, timbrage du matériel, inscriptions définitives.
- 8/07 : : A 14H00 : 1^{er} signal d'avertissement de la course d'entraînement.
- 8/07 : : vers 19 H 00 : Cérémonie d'ouverture
- 9, 10, 11, 12,13/07 : : Course(s).
- 13/07 : : Aucune procédure de départ ne pourra être lancée après l'heure limite fixée par avenant aux instructions de course.
- 13/07 : : Pour toutes les classes et séries, palmarès.
- 9.2. Nombre de courses :
Le nombre minimum de courses dans une série pour que le championnat soit validé est de trois (3).

- 9.3. Programme :
12 courses sont programmées pour chacune des classes et séries.
Pour les Open 5.70, 29^{er}, HC 16, SL16 et 15.5, 3 courses au maximum pourront être courues chaque jour.
Pour les Formula Windsurfing, Bic 293 OD et Raceboard Hybride, 4 courses au maximum pourront être courues chaque jour.
- 9.4. Pour toutes les classes et séries, le premier signal d'avertissement de la 1^{ière} course est fixé à 13 H 00 le lundi 9 juillet 2007.

10. CLASSEMENT :

- 10.1. Pour les HC 16, les SL 16, les 15.5, les 29er et les 5.70, le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.
- 10.1.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de trois (3).
- 10.1.2. Courses retirées
- (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans les courses, est de trois (3).
 - (b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est de quatre (4).
 - (c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores, est de neuf (9).
- 10.1.3. Le classement de la catégorie féminine des 15.5, sera établi par extraction du classement général de la série sans recalculer les points.
- 10.2. Pour les Windsurf, le système décrit par B.8.2. et B.8.3 s'appliquera.
- Courses retirées
- (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un windsurf dans la série soit le total de ses scores dans les courses, est de trois (3).
 - (b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un windsurf dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score, est de quatre (4).
 - (c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un windsurf dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores, est de sept (7).
 - (d) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un windsurf dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses trois plus mauvais scores, est de onze (11).

11. TYPE DE PARCOURS :

Les parcours pourront être de types : Trapèze, Banane et Raids.

12. PENALITES DE REMPLACEMENT :

La règle 44.1. est modifiée comme décrit ci-dessous :

La pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour comprenant un virement de bord et un empannage. (Ceci modifie la règle 44.1.)

13. REGLES PARTICULIERES AU PLAN D'EAU :

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions particulières relatives à la circulation des navires dans la Baie de La Rochelle et figurant dans les annexes aux instructions de course.

14. REGLES DE SECURITE :

- 14.1 Pour les Open 5.70, l'armement de sécurité exigé par les règles de classe (www.open570.org) est **obligatoire**, d'autres armements de sécurité pourront être exigés ceux-ci seront précisés ultérieurement et la liste sera disponible sur le site Internet de la FFVoile.
- 14.2 Pour les Open 5.70, l'équipage pourra être constitué à **minima de 3 équipiers** ou à **maxima de 4 équipiers**, tout en respectant les règles de poids définies par la classe : **260kg Maximum**.

15. TITRES DECERNES ET PRIX :

CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Garçon	Bic 293 OD
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Fille	Bic 293 OD
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Garçon	RB Hybride
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Fille	RB Hybride
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS WINDSURF Open	Formula Windsurfing
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS CATAMARAN Masculin/Mixte	15.5
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS CATAMARAN Fille	15.5
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS CATAMARAN Open	HC 16
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS CATAMARAN Open	SL 16
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS SKIFF Masculin/Mixte	29 ^{er}
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS SKIFF Fille	29 ^{er}
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS HABITABLE Masculin / Mixte	Open 5.70
CHAMPION DE FRANCE ESPOIRS HABITABLE Fille	Open 5.70

15.1. Ces différents titres seront décernés sous réserve d'un minimum de 15 équipages inscrits définitivement dans chaque catégorie, pour les catégories féminines ce nombre est ramené à 10, sauf pour les Open 5.70 filles où ce nombre est ramené à 5.

15.2. Les trois premiers équipages de chacune des catégories validées selon le point 14.1. recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

16. DROIT D'APPEL :

Application de la prescription de la FFVoile à l'annexe F des RCV 2005-2008.

17. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE :

En participant à ce championnat, le compétiteur autorise l'autorité organisatrice et les sponsors de celui-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors du championnat et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés au dit championnat.

18. ACCES AU SITE :

Le site du Championnat de France Espoirs Glisse 2007 sera exclusivement accessible à partir du samedi 7 juillet à 09H00 aux coureurs, aux entraîneurs et accompagnateurs.

Les entraîneurs et accompagnateurs devront s'inscrire auprès du Comité d'Organisation pour être accrédités.

Le samedi 14 juillet 2007 à 09H00, l'ensemble des délégations devra avoir libéré le site.

19. INFORMATIONS :

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département Voile Légère.

17 rue Henri Bocquillon – 75015 - PARIS

Tél. : 01 40 60 37 01

Internet : www.ffvoile.org - Mail : cecile.hovsepian@ffv.fr

19.2. Organisation Technique :

Ligue Poitou-Charentes de Voile

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS GLISSE 2007

Pôle France Voile - Avenue de la Capitainerie

17000 LA ROCHELLE

Site web : www.ligue-voile-poitou-charentes@wanadoo.fr

Email : cfeq.2007-2009@orange.fr

19.3. Hébergement et camping-car :

Office du Tourisme de La Rochelle

Centrale de Réservation : 05 46 50 50 31

Le Gabut – 17025 La Rochelle Cedex 1.

Email : resa@larochelle-tourisme.com.

Accueil 7/7 jours : 05 46 41 1468

Email : accueil@larochelle-tourisme.com.